



## **La crise, accélérateur du changement des entreprises**

Les crises qui émaillent l'histoire économique conduisent toujours les entreprises à s'adapter d'une manière ou d'une autre. La crise économique actuelle, née d'une crise sanitaire mondiale sans précédent, accélère cependant de manière inédite de nombreux changements dans la société et au sein des entreprises. Par sa nature tout d'abord, elle éveille les consciences sur les enjeux ESG et environnementaux en particulier. Par son ampleur, encore mal établie, elle exhibe les fragilités d'un modèle de développement non durable. Par la réponse qui lui a été apportée avec le confinement de la moitié de la population mondiale, elle a également souligné la rupture technologique au sein de pans entiers de l'économie. Cette soudaine et violente mise en exergue des risques fait apparaître en miroir de nombreuses opportunités qui incitent plus que jamais les entreprises à accélérer des changements déjà engagés.

Bien qu'elle ne soit pas imputable au réchauffement climatique, l'interaction entre l'homme et la nature à l'origine de la crise actuelle interpelle de manière indirecte et bien plus large que la stricte origine du virus notre rapport à l'environnement. Elle nous oblige à penser encore davantage l'empreinte environnementale de nos modes de vie et de notre activité économique en particulier. En la matière, force est de constater que cette crise a déjà amplifié la lutte contre le changement climatique, tant au niveau des Etats que des entreprises.

L'annonce du plan de relance de 750 milliards d'euros de l'Union européenne illustre parfaitement l'opportunité de donner une nouvelle orientation aux politiques économiques afin de faire basculer l'économie européenne vers une économie durable. 25% de ce budget seront en effet consacrés aux activités favorisant la transition énergétique. En outre, ce fonds de relance ainsi que les budgets pluriannuels de l'Union européenne devront désormais s'inscrire dans les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre en 2030 et de neutralité carbone à l'horizon 2050. Si l'allocation de ces plans de relance reste à définir, 2020 constitue bien une année charnière dans la place accordée à la transition énergétique dans les politiques publiques européennes.

Confrontées à ces enjeux depuis quelques années déjà, les entreprises procèdent elles aussi à d'importantes avancées à l'occasion de cette crise. Encore récemment abordées comme des éléments complémentaires d'analyse des risques liés à leurs activités, les questions environnementales, devenues incontournables, sont dorénavant appréhendées comme une opportunité. La multiplication des annonces faites par les groupes pétroliers européens d'objectifs de réductions des émissions de CO2 et d'investissements massifs dans les énergies renouvelables met en évidence la capacité de ces groupes à se transformer et à se positionner en acteurs incontournables des énergies alternatives. De manière plus générale, nous constatons à travers le dialogue permanent que nous menons avec les entreprises que la lutte contre le changement climatique n'est plus traitée séparément mais figure désormais systématiquement dans les plans stratégiques des entreprises. Ces engagements sont rendus crédibles

par leur intégration dans les critères d'attribution d'une partie de la rémunération des dirigeants.

L'accélération de ces transformations confère à la crise actuelle une particularité. Face au besoin impérieux de préserver leur trésorerie, les entreprises ont significativement réduit leurs investissements en 2020. Néanmoins, la plupart d'entre elles n'ont pas réduit les investissements de transformation et d'innovation, afin de saisir ces nouvelles opportunités et d'être correctement positionnées à la sortie de la crise. C'est ce que l'on observe au sein du secteur automobile notamment, où les constructeurs n'ont cessé d'accélérer la transition de leur offre vers davantage de véhicules électriques. Les acteurs industriels tels que **Sandvik**, **ArcelorMittal** ou **HeidelbergCement** maintiennent également les investissements contribuant à la réduction de leur empreinte environnementale.

Si l'urgence climatique braque les projecteurs sur les enjeux environnementaux, nous constatons que les entreprises accordent une importance croissante aux questions sociales. En interne tout d'abord, où la mixité constitue un enjeu toujours plus important dans la construction des effectifs dirigeants notamment. En externe également avec l'impact grandissant des parties prenantes dans la gestion des activités. Le Directeur Général de la société minière britannique Rio Tinto a ainsi été contraint de démissionner suite à la destruction d'un site aborigène dans le cadre des opérations du groupe en Australie.

Enfin, les confinements mis en place à travers la planète ont remis en question les modes de production. L'automatisation, le recours massif au télétravail, les interactions à distance avec les clients ont permis aux entreprises qui le pouvaient d'opérer différemment. Contraintes d'accroître leurs investissements digitaux pour répondre à un contexte exceptionnel, les entreprises se sont aperçues que ce processus pouvait ne pas être seulement défensif mais qu'il ouvrait au contraire de nouvelles perspectives en matière d'organisation, de gains de productivité, d'innovation, de distribution... Comme nous l'a confié M. Tricoire, Président de **Schneider Electric** lors de nos échanges, la digitalisation n'est donc plus seulement perçue par les entreprises comme un levier vers davantage de productivité mais également comme une véritable opportunité de développer son activité. La digitalisation des entreprises, entamée depuis plusieurs années, a donc également connu une forte accélération à l'occasion de cette crise.

Venue de Chine, où le terme « crise » est composé de deux idéogrammes signifiant « danger » pour le premier et « opportunités » pour le second, la crise que nous traversons n'est naturellement pas à l'origine de toutes ces transformations qui parcourent sphères publiques et privées. Elle les consacre en revanche comme des enjeux stratégiques de demain et accélère leur déploiement. Ces transformations dessineront dans les années à venir une ligne de démarcation entre les entreprises qui seront parvenues à s'approprier ces opportunités et celles qui se seront laissées distancer.



## Le Label ISR étendu à toute la gamme Value Responsable de METROPOLE Gestion

METROPOLE Sélection - METROPOLE Avenir Europe - METROPOLE Euro SRI

### UN PROCESS DE GESTION GLOBAL ET INTEGRE

### LE VALUE RESPONSABLE

Présélection

Evaluation

Catalyseurs

Gestion des positions



#### Présélection

Réduction de l'univers d'investissement selon trois critères successifs

- élimination des sociétés faisant l'objet de notre politique d'exclusion ;
- élimination des sociétés les plus mal notées selon la notation ESG Best-in-class / Best effort basée sur notre référentiel propriétaire (<BB+ et Best effort <+++ , CCC) ou faisant l'objet d'une controverse majeure ;
- sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle en utilisant pour chaque métier les mêmes critères de valorisation que les industriels du secteur répertoriés dans notre base de données propriétaire des transactions passées.



#### Evaluation

Calcul de la valeur industrielle, analyse de la solidité d'une entreprise et rencontre du management

- analyse de l'entreprise à 360° prenant en compte trois aspects : analyses financière, bilancielle et ESG ;
- dialogue avec les dirigeants des entreprises sur les 3 aspects ;
- déterminer un ratio de valorisation en ligne avec les évolutions de chaque métier, incluant notamment les enjeux climatiques et les évolutions technologiques ;
- évaluer les risques et opportunités ESG.



#### Identification des catalyseurs

Anticiper les changements de statut boursier du titre sélectionné propres à réduire la décote de valorisation

- identifier des catalyseurs financiers et extra-financiers, controverses nouvelles ou changements de la note ESG.



#### Entrée d'un titre

Entrée selon une décision collégiale et pondération de chaque titre en fonction de la décote et des catalyseurs

- des portefeuilles purs et concentrés (30 à 40 titres).



#### Sortie d'un titre

Stricte discipline de vente

- quand l'objectif de valorisation des titres est atteint ;
- lorsque les catalyseurs identifiés ne se réalisent pas ;
- en cas de forte dégradation de la note ESG ;
- en cas d'apparition d'une controverse significative.

### **Mentions globales :**

Le présent document a un caractère purement informatif et ne constitue ni 1) une invitation ou une incitation à investir dans les instruments financiers qui y sont décrits, ou une proposition de vente desdits instruments financiers, 2) ni un quelconque conseil en placement.

Il convient de lire attentivement la dernière version du prospectus (disponible auprès de METROPOLE Gestion et sur le site Internet : [www.metropolegestion.com](http://www.metropolegestion.com)) ainsi qu'auprès du prestataire mentionné ci-dessous selon le pays de commercialisation) avant de décider d'investir dans les instruments financiers décrits dans le présent document.

Les futurs investisseurs sont tenus d'entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer l'adéquation de leur investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui s'appliquent à leur situation particulière. La diffusion du présent document ou du prospectus pouvant être limitée par la loi dans certains territoires ou certains pays, les investisseurs sont tenus de s'informer des restrictions en question et de les respecter dans tout territoire ou pays concerné. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans avis préalable. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils disposent de la dernière version disponible du présent document.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats actuels ou à venir.

Les données sur la performance ne prennent pas en compte les commissions facturées pour l'émission ou le rachat de parts ou d'actions.

La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant investi. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter METROPOLE Gestion à l'adresse suivante : [metropoleg@metropolegestion.fr](mailto:metropoleg@metropolegestion.fr).

Ce document a été publié par la société de gestion de portefeuille : METROPOLE Gestion SA 9, rue des Filles Saint-Thomas, 75002 Paris, France – Tél. +33 (0) 1 58 71 17 00 – Fax : +33 (0) 1 58 71 17 93 - [www.metropolegestion.com](http://www.metropolegestion.com). METROPOLE Gestion SA a obtenu le 21 Octobre 2002 sous le n° 02/026 l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 2, France, sous la surveillance de laquelle elle est placée.

### **Mentions particulières pour la Suisse :**

Les fonds METROPOLE Gestion sont des placements collectifs de capitaux établis en France et soumis à la surveillance de l'AMF. Le représentant en Suisse est CACEIS Switzerland SA, route de Signy 35 CH-1260 Nyon. L'agent payeur en Suisse est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon, route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, le règlement ou les statuts, ainsi que les rapports annuels et semi-annuels peuvent être obtenus gratuitement et en tout temps auprès du représentant en Suisse. Le for et le lieu d'exécution pour toute action concernant la distribution des parts en Suisse est au siège du représentant en Suisse.

### **Mentions particulières pour la Belgique :**

Le prospectus ainsi que les informations clés pour l'investisseur doivent être lues avant toute souscription. La version la plus récente du prospectus complet, les informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques (en langue française) sont disponibles gratuitement auprès du prestataire de services financiers : CACEIS BELGIUM SA B-1000 Brussels, Avenue du Port 86 C b320 (Tel : +32 2 209 26 58) et sont également disponibles sur le site internet [www.metropolegestion.com/Belgique](http://www.metropolegestion.com/Belgique). Des informations complémentaires peuvent également être obtenues auprès du prestataire de services financiers. La valeur nette d'inventaire est publiée en Belgique dans le journal l'Echo. La SICAV est soumise à la taxation des plus-values.